



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Brevet, baccalauréat, CAP et BEP : les dates des examens 2021

Publié le 09 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les dates des épreuves écrites du diplôme national du brevet, du baccalauréat, du CAP et du BEP 2021 viennent d'être arrêtées par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. Retrouvez-les sur *Service-public.fr*.

Diplôme national du brevet

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats se dérouleront les lundi 28 et mardi 29 juin 2021.

La session de remplacement aura lieu les lundi 13 et mardi 14 septembre 2021.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Les épreuves écrites d'enseignement général du CAP se dérouleront les lundi 7 et mardi 8 juin 2021.

La session de remplacement aura lieu les mardi 14 et mercredi 15 septembre 2021.

Brevet d'études professionnelles (BEP)

Les épreuves écrites du BEP se dérouleront le vendredi 4 juin 2021.

La session de remplacement aura lieu les mardi 14 et mercredi 15 septembre 2021.

Baccalauréat

Les épreuves écrites de français de première passées par anticipation au titre de la session 2022 et les épreuves écrites de français de terminale passées au titre de la session 2021, se dérouleront le jeudi 17 juin 2021 après-midi.

Pour les épreuves anticipées orales de français se déroulant à partir du 21 juin 2021, le nombre de textes à présenter par les élèves est ramené à :

- 14 textes minimum dans la voie générale (au lieu de 20) ;
- 7 textes minimum dans la voie technologique (au lieu de 12)

Les épreuves écrites de spécialités du baccalauréat général et du baccalauréat technologique (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14610>) qui devaient avoir lieu du lundi 15 au mercredi 17 mars 2021 sont annulées et remplacées par le contrôle continu.

Les épreuves de philosophie auront lieu le jeudi 17 juin 2021 matin. Les élèves auront le choix entre 3 sujets de dissertation au lieu de 2, en plus du sujet de commentaire-analyse de texte.

Les épreuves du Grand oral (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14511>) des baccalauréats général et technologique sont fixées du lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021.

Les épreuves générales écrites du baccalauréat professionnel se dérouleront du mercredi 16 juin au mercredi 23 juin 2021. Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

- le mercredi 16 juin 2021 pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- le jeudi 17 juin 2021 pour celles de prévention, santé et environnement et pour celles d'économie-droit et d'économie-gestion ;
- le vendredi 18 juin 2021 pour celles d'arts appliqués et de cultures artistiques.

Rappel : Les trois évaluations communes des classes de première et de terminale sont annulées et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires. (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14427>) Compte tenu de l'annulation de la troisième série des évaluations communes, la délivrance de l'attestation de langues vivantes de fin du cycle terminal, qui devait avoir lieu lors de la session 2021 est annulée.

A noter : Les résultats seront communiqués à compter du **mardi 6 juillet 2021**.

Les oraux de rattrapage auront lieu du 7 au 9 juillet 2021.

Rappel : Les candidats aux examens reçoivent leur convocation environ trois semaines avant le début des épreuves. Le centre d'examens et le matériel autorisé y sont précisés. Lors de l'examen, le candidat présente sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec sa photographie.

Une session de remplacement est organisée et réservée aux candidats inscrits qui n'ont pu se présenter à la session normale pour des raisons dûment justifiées.

Textes de loi et références

- Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 10 du 11 mars 2021 [↗](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo40/MENE2026616N.htm) (https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo40/MENE2026616N.htm)
 - Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 43 du 12 novembre 2020 [↗](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2108043N.htm) (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2108043N.htm)
-

Et aussi

- Baccalauréat [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10004) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10004)
 - Bac 2020-2021 : les épreuves communes sont annulées [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14427) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14427)
 - Baccalauréat général et technologique : les épreuves de spécialité remplacées par le contrôle continu [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14610) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14610)
-

Pour en savoir plus

- Examens 2021 : les réponses à vos questions [↗](https://www.education.gouv.fr/examens-2021-les-reponses-vos-questions-323222) (https://www.education.gouv.fr/examens-2021-les-reponses-vos-questions-323222)
Ministère chargé de l'éducation
- Examens et diplômes [↗](https://www.education.gouv.fr/examens-et-diplomes-41459) (https://www.education.gouv.fr/examens-et-diplomes-41459)
Ministère chargé de l'éducation
- Bac 2020-2021 : les dates officielles [↗](http://quandjepasselebac.education.fr/dates-bac/) (http://quandjepasselebac.education.fr/dates-bac/)
Ministère chargé de l'éducation
- Calendrier de l'année de Terminale 2020-2021 : évaluations communes, épreuves finales, procédure Parcoursup [↗](https://www.education.gouv.fr/calendrier-de-l-annee-de-terminale-2020-2021-evaluations-communes-epreuves-finales-procedure-306404) (https://www.education.gouv.fr/calendrier-de-l-annee-de-terminale-2020-2021-evaluations-communes-epreuves-finales-procedure-306404)
Ministère chargé de l'éducation

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

- [Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0